

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**  
**ANNEE 2019**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**17 décembre 2018**

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires est inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Le rapport, présenté à l'appui de ce débat, apporte diverses informations se rapportant au contexte économique et législatif afin de permettre aux élus d'apprécier leur impact sur les postes du budget. Il présente ensuite les grandes orientations qui serviront à bâtir le budget de la commune pour l'année 2019, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Dans le cadre des mesures d'économies budgétaires et des engagements de la ville en faveur de l'environnement, le présent rapport a été conçu pour être imprimé en noir et blanc.

## Sommaire

1.	INTRODUCTION .....	3
2.	ELEMENTS DE CONTEXTE AYANT DES REPERCUSSIONS SUR LE BUDGET MUNICIPAL.....	5
	A/ Le projet de Loi de finances pour 2019 .....	5
	B/ Les marchés financiers et l'évolution de l'endettement .....	7
	C/ L'évolution des périmètres de l'action municipale .....	8
3.	BUDGET PRINCIPAL : RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	11
	A/ Les recettes de fonctionnement du budget principal .....	11
	B/ Les dépenses de fonctionnement du budget principal.....	15
	C/ L'Autofinancement du budget principal.....	19
4.	BUDGET PRINCIPAL : INVESTISSEMENT .....	20
	A/ La Trajectoire des dépenses d'investissement et de l'endettement .....	20
	B/ La réalisation du plan pluriannuel d'investissements .....	22
	C/ Les investissements prévus en 2019.....	25
5.	BUDGETS ANNEXES.....	35
	1) Service de l'eau.....	35
	2) Parcs de stationnement.....	36
	3) Terrains de camping .....	37

## 1. INTRODUCTION

Une bonne gestion des dépenses de fonctionnement depuis quatre ans a permis à la Ville d'être moins dépendante des augmentations de charges.

Les schémas directeurs pour l'immobilier et l'éclairage public, les actions en faveur de l'efficacité énergétique ont permis de réduire les dépenses d'électricité, gaz, carburant. L'engagement pris pour la réduction de la dette de 20% est déjà rempli et au-delà. Grâce à un désendettement régulier, nous économisons en frais financier plus de 1M€ en comparaison avec 2013.

Les optimisations d'organisation interne (réorganisation, mutualisation) permettent aussi de répondre aux contraintes (Vigipirate) ainsi qu'aux nouvelles exigences réglementaires sans augmentation de masse salariale conséquente.

Il est donc possible en 2019 de soutenir les centres sociaux à hauteur de 500 000 € en année pleine pour pérenniser les services à la population mis en péril par la décision de l'état de diminuer les contrats aidés. La subvention attribuée au CCAS sera cette année aussi dégelée, une épicerie solidaire pourra ainsi voir le jour sur le site de Mireuil. Nous allons également augmenter de 10% les enveloppes financières de fonctionnement destinées aux projets des écoles et poursuivre les implications des services aux côtés des enseignants pour leurs projets pédagogiques.

Le plan mercredi construit par la Ville avec toutes les associations du territoire est en cours de validation par les services de l'Etat. Il nous engage dans une coéducation de qualité dans la continuité des parcours élaborés précédemment.

Le diagnostic jeunesse piloté par la Ville sera suivi d'un plan d'actions partenarial en 2019 qui visera à favoriser l'implication des jeunes via des modèles numériques d'information, à les aider dans leurs démarches et de leur proposer des tiers lieux d'échanges répartis dans les quartiers.

Estimée en bonne santé commerciale, La Ville n'a pas été retenue par l'Etat pour son appel à projet "Cœur de Ville" mais notre plan d'action a été remarqué et nous avons décidé de le lancer malgré tout, un/une manager de cœur de Ville entrera donc en fonction au début de l'année 2019 pour fédérer les chambres consulaires, les collectivités, les habitants et les commerçants autour d'un projet commun visant à construire un cœur de ville attractif, innovant et vivant.

Il est aussi devenu malheureusement nécessaire d'engager une nouvelle étape dans la recherche d'une plus grande civilité en ville. 4 postes seront ainsi créés en 2019 pour constituer la première brigade verte de la ville. Il s'agira d'agents en civil chargés de verbaliser tout dépôt sauvage sur l'espace public. D'autres villes se sont engagées dans cette voie et nous espérons, comme elles, pouvoir bientôt retrouver une ville propre pour ses habitants et ses visiteurs.

De plus, la Ville s'est lancée dans l'aventure Territoire d'innovation à Grande Ambition devenu territoire d'innovation avec la communauté d'agglomération, en 2019. Cela se concrétisera pour la ville par la recherche d'une méthode de gouvernance partagée sur les sujets environnementaux et par une exposition montée en régie sur les conséquences du Climat sur nos océans. Un conseil scientifique d'envergure nous accompagne dans ce projet ambitieux qui vise à positionner La Ville de La Rochelle en référence sur la thématique Climat.

De gros projets d'aménagement verront leur lancement en 2019 : le centre social Christiane Faure et le parking sous terrain de 400 places Notre Dame, le site culturel du GABUT rassemblant bientôt le Carré Amelot et le CNAR, l'école et le centre de loisirs Lavoisier premier acte du PRU tant attendu du quartier de Villeneuve Les Salines. Ces équipements entendent proposer un bâti et des espaces de plein air d'un nouveau genre pour servir une pédagogie qui nous l'espérons attirera sur le quartier de Villeneuve de nombreuses familles rochelaises.

Nous proposons aussi cette année d'investir plus que prévu dans le PPI sur les équipements sportifs existants pour leur remise en état ainsi que sur les continuités cyclables. L'explosion des usagers à deux roues nous poussent à proposer un maximum de voies sécurisées pour traverser la Ville dans toutes les directions.

Mais le temps fort de notre prochaine année sera certainement la réouverture de l'Hotel de Ville attendue depuis 5 ans. Les 5/6 et 7 décembre 2019, le symbole de la singularité de la Ville ouvrira à nouveau et de nombreuses surprises seront organisées pour saluer sa renaissance. Les portes des premières salles livrées seront d'abord ouvertes aux rochelais dès septembre avant même son inauguration.

Le budget 2019 entendra évidemment répondre aux engagements pris avec l'Etat en fonctionnement malgré le manque de souplesse de ce contrat qui ne nous encourage pas à trouver des moyens de financement innovants pour des actions nouvelles.

## **2. ELEMENTS DE CONTEXTE AYANT DES REPERCUSSIONS SUR LE BUDGET MUNICIPAL**

### **A/ Le projet de Loi de finances pour 2019**

#### **1) Cadrage macroéconomique du projet de Loi de finances**

Le projet de loi de finances pour 2019 est calé sur un taux de croissance de 1,7% et prévoit un taux d'inflation hors tabac de 1%.

Le Gouvernement mise sur un déficit public ramené à 2,8% du produit intérieur brut fin 2019. Sur cette base, la dette publique resterait stable à 96,8% du PIB.

#### **2) Incidences du projet de loi de finances pour les collectivités**

Le projet de loi de finances pour 2019 ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales. La grande réforme des finances locales se jouera début 2019 dans un projet de loi spécifique.

#### **3) Année 2 pour le contrat d'encadrement des dépenses de fonctionnement**

Au 30 juin 2018, 230 collectivités sur 322 potentiellement concernées avaient accepté de signer le contrat proposé par l'Etat, sans possibilité de négociation.

Le contrat est valable pour 3 ans.

#### **Liste des collectivités signataires de la région Nouvelle aquitaine**

- REGION NOUVELLE-AQUITAINE
- DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
- DEPARTEMENT DE CORREZE
- DEPARTEMENT DE LA CREUSE
- 64 DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
- BORDEAUX MÉTROPOLE
- AGGLOMERATION D'AGEN
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS BASQUE
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PAU BEARN PYRENEES
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND POITIERS

- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE
- VILLE D'ANGOULEME
- VILLE DE LA ROCHELLE
- VILLE DE BRIVE-LA-GAILLARDE
- VILLE DE BORDEAUX
- VILLE DE MERIGNAC
- VILLE DE BAYONNE
- VILLE DE PAU
- VILLE DE NIORT
- VILLE DE POITIERS
- VILLE DE LIMOGES

Il est précisé ici qu'un courrier va être adressé à Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, afin de l'alerter sur les aspects négatifs du contrat.

Ce dernier ne prend pas en compte les financements que La Rochelle obtient dans les actions de développement territorial et notamment les projets d'initiative nationale (exemple : TIGA – territoire d'innovation de grande ambition) ou européenne.

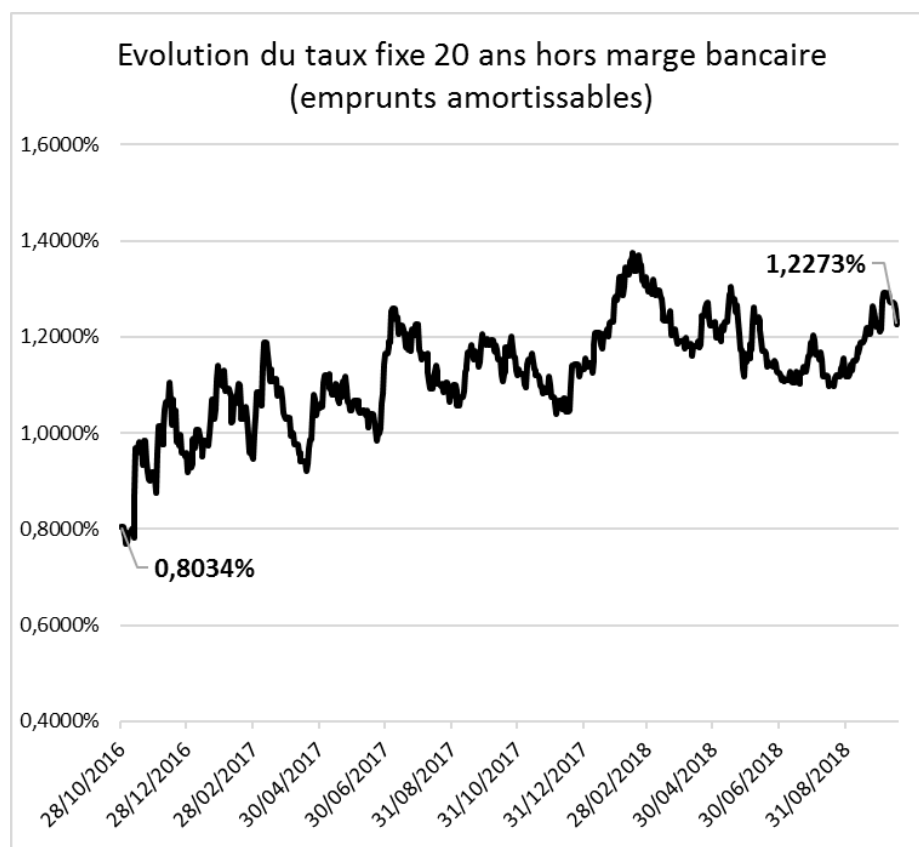
Il s'oppose au développement de la mutualisation et la coopération intercommunale (exemple : mutualisation du centre horticole avec les communes de la CDA).

Il interdit tout développement de service public alors que certains dispositifs nationaux visent à les encourager (exemple : contrat CAF enfance-jeunesse).

Enfin, il apparaît particulièrement injuste car La Rochelle est la seule commune concernée par le contrat alors même qu'elle n'est pas éligible au plan action cœur de ville bénéficiant aux autres villes moyennes du département.

## **B/ Les marchés financiers et l'évolution de l'endettement**

Les taux d'intérêts sont restés bas durant l'année 2018 mais les taux longs ont commencé à remonter. Alors que la ville pouvait emprunter à un taux d'intérêt d'environ 1% fin 2016, il faut compter actuellement 1,40%.



Le taux d'intérêt moyen de la dette de la Ville s'établit à 1,90% en octobre 2018.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'endettement total s'élevait à 120,3 M€.

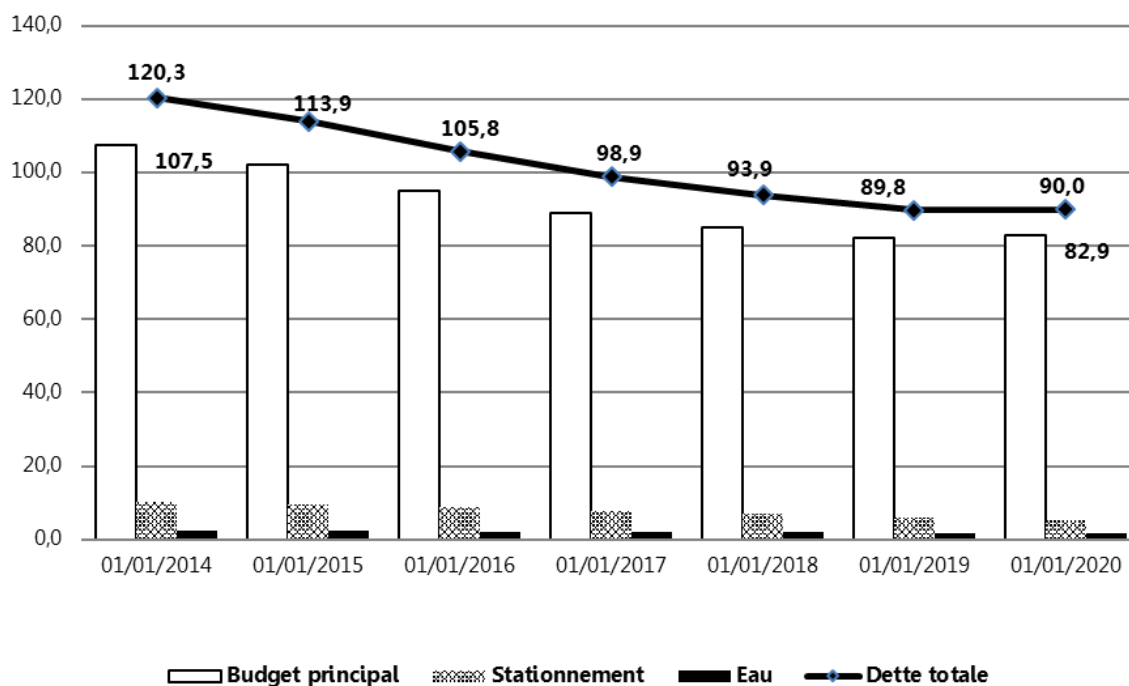
La Municipalité s'est engagée à diminuer l'endettement d'au moins 20% sur le mandat, ce qui représente une baisse de 24 M€.

La projection sur les exercices 2018 et 2019 laisse entrevoir un niveau d'endettement proche de 90 M€ en 2020, soit une baisse de 30 M€ sur le mandat (-25%).

Le graphique qui suit présente la trajectoire de l'endettement de la Ville.



## Endettement en M€



## C/ L'évolution des périmètres de l'action municipale

### 1) Transferts de compétences à la Communauté d'agglomération

#### ❖ Rappel du principe budgétaire de transfert de charges

La procédure budgétaire de transfert de compétences vise la neutralité budgétaire entre la Ville et la Communauté d'agglomération.

Les biens et services visés par les transferts de compétences sont transférés à la CDA qui dispose alors des financements qu'apportait la Ville avant le transfert.

Les biens immobiliers et mobiliers transférés restent propriété de la Ville mais sont mis gratuitement à la disposition de la CDA qui en assure toute la charge.

Les transferts de charges, résultant des transferts de compétences, sont calculés par les services de la Ville et de la CDA puis proposés à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT), instance installée à la CDA et composée d'un représentant de chaque commune membre.

Les mouvements budgétaires qui en résultent sont déduits (transfert de dépenses) ou ajoutés (transfert de recettes) à l'attribution de compensation versée chaque année à la Ville (4 670 070 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017).

### ❖ **Le transfert des piscines**

Le transfert des piscines est prévu l'année prochaine. Trois équipements sont concernés dans l'agglomération : Châtelailon-Plage, Périgny et La Rochelle. Un cabinet a été missionné en 2018 pour évaluer d'une part les impacts financiers du transfert et, d'autre part, les incidences sur les services rendus (écoles, clubs).

Sur le plan financier, les éléments du transfert de charges devraient être calculées sur les données de l'exercice 2018 en ce qui concerne les dépenses et recettes de fonctionnement. Pour ce qui relève de l'investissement, une moyenne des dépenses sera prise en compte.

Les incidences financières du transfert ne sont pas intégrées dans le présent rapport dans la mesure où il est prévu que les villes conservent la gestion des équipements durant les premiers mois de l'année.

## **2) Mutualisation de services avec la communauté d'agglomération**

Le processus consiste à créer un service commun travaillant pour les deux collectivités. Les dispositions financières sont prévues dans une convention de mutualisation.

Les frais de fonctionnement sont transférés à l'Agglomération qui assure le paiement des salaires et des dépenses mutualisées et refacture à la Ville sa quote-part.

Le principe budgétaire de la mutualisation tend à la neutralité budgétaire entre la Ville et la CDA, sans impact sur l'attribution de compensation.

Les montants remboursés à l'agglomération sont prévus sur différentes lignes budgétaires : au chapitre 012 - article 6216 pour ce qui concerne les salaires ou au chapitre 011 – article 62876 pour ce qui concerne les charges générales. Le cas échéant, un fond de concours peut être prévu en investissement afin de contribuer aux investissements nécessaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le service juridique et la direction des ressources humaines ont été mutualisés avec la CDA.

Le service de la commande publique a été transféré en 2018.

Par ailleurs le service de l'urbanisme de la Ville a été intégré au pôle Développement urbain de la CDA.

L'année 2019 verra la mutualisation des services en charge des systèmes d'information. Une direction de la transformation numérique sera créée et rattachée à la Direction générale de la CDA.

### 3. BUDGET PRINCIPAL : RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### A/ Les recettes de fonctionnement du budget principal

##### ❖ Les contributions directes

Conformément aux engagements pris devant les Rochelais, **la Municipalité n'augmentera pas les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières.**

Le produit des impôts locaux progressera du seul fait des bases qui varieront par l'entrée de nouvelles bases résultant de l'achèvement de nouveaux locaux et de la revalorisation des valeurs locatives que l'on évalue pour le moment à 1,2%.

En 2019, les contribuables bénéficiant du dégrèvement sur la taxe d'habitation connaîtront une seconde baisse d'environ 30% de leur cotisation.

Le produit des impôts sera toutefois versé normalement par l'Etat à la ville, le Gouvernement s'étant engagé à verser le produit de la taxe aux collectivités qui en bénéficient (Ville et CDA).

#### Projection du produit fiscal 2019

Contributions directes	Rappel bases 2018	Bases 2019	Variation n / n-1	Taux	Produit correspondant
Taxe d'habitation (TH)	125 194 000 €	127 823 074 €	2,10%	19,35%	24 733 770 €
Majoration TH résidences secondaires	14 261 353 €	14 660 671 €	2,80%	3,87%	567 370 €
Taxe foncière sur propriétés bâties	109 338 000 €	112 399 464 €	2,80%	33,59%	37 754 980 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties	224 400 €	218 790 €	-2,50%	54,85%	120 010 €
TOTAL					63 176 130 €

❖ ***Les autres recettes fiscales***

Article		Ouverture de crédits 2018	BP 2019	Variation en €	Variation en %
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION (1)	4 670 070 €	4 670 070 €	0 €	0,00%
73212.1	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE-BASE	864 400 €	864 900 €	500 €	0,06%
73212.2	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE-COMPLT (2)	528 000 €	610 000 €	82 000 €	15,53%
7333.1	TAXES FUNERAIRES D'INHUMATION	54 000 €	50 000 €	-4 000 €	-7,41%
7333.2	TAXES FUNERAIRES DE CREMATION	65 000 €	60 000 €	-5 000 €	-7,69%
7334	DROITS D'OCCUPATION DU SOL, DU SOUS-SOL ....	60 €	100 €	40 €	66,67%
7343	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	25 400 €	26 000 €	600 €	2,36%
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	1 620 000 €	1 630 000 €	10 000 €	0,62%
7364	PRELEVEMENT SUR PRODUITS DES JEUX	400 000 €	420 000 €	20 000 €	5,00%
7368.2	TAXES SUR LA PUBLICITE - AFFICHES, RECLAMES, ENSEIGNES	350 000 €	400 000 €	50 000 €	14,29%
7381.1	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU A TAXE PUB. F	4 500 000 €	4 500 000 €	0 €	0,00%
7388.2	AUTRES TAXES DIVERSES-FOURRIERE	230 000 €	230 000 €	0 €	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>13 306 930 €</b>	<b>13 461 070 €</b>	<b>154 140 €</b>	<b>1,16%</b>

❖ ***Les concours financiers de l'Etat***

Le Président de la République et le Premier ministre ont annoncé que les dotations ne seraient pas diminuées. Ça a été le cas en 2018.

Il est donc proposé de reconduire globalement les montants perçus en 2018 sur les lignes de dotations, en prévoyant toutefois une légère revalorisation de la dotation de solidarité urbaine.

Les compensations fiscales sont ajustées à la marge en fonction des montants perçus en 2018 ou des facteurs de variation anticipés.

Article		Ouverture de crédits 2018	BP 2019	Variation en €	Variation en %
7411	D.G.F. -DOTATION FORFAITAIRE	15 166 488 €	15 166 500 €	12 €	0,00%
74123	D.G.F. -DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	4 021 780 €	4 100 000 €	78 220 €	1,94%
74127	D.G.F. -DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	1 992 175 €	1 992 200 €	25 €	0,00%
745	DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS	14 100 €	5 600 €	-8 500 €	-60,28%
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	506 700 €	506 700 €	0 €	0,00%
7482	COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADD. AUX DROITS DE MUTATION	10 300 €	10 300 €	0 €	0,00%
74834	ETAT -COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS TAXES FONCIERES	395 411 €	350 000 €	-45 411 €	-11,48%
74835	ETAT -COMPENSATION POUR EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	2 847 611 €	2 850 000 €	2 389 €	0,08%
748388	AUTRES ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION	60 330 €	60 330 €	0 €	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>25 014 895 €</b>	<b>25 041 630 €</b>	<b>26 735 €</b>	<b>0,11%</b>

Parallèlement, la Ville est prélevée au titre du fond de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) à l'instar de la CDA et des autres communes de l'agglomération.

Le prélèvement est en hausse. Il est passé de 155 617 en 2016 à 298 817 en 2018.

Il sera proposé d'inscrire 340 000 € au BP 2019.

Le prélèvement est prévu en dépenses de fonctionnement (chapitre 014).

### ❖ **Les autres recettes de fonctionnement**

La Rochelle s'est engagée dans des dispositifs innovants et obtient des financements de l'Etat ou des participations européennes.

- TIGA - Territoire d'innovation de grande ambition ; Le projet vise à identifier, sélectionner et accompagner des territoires d'intérêt national dans des projets de transformation qui articuleront des innovations structurantes dans différents secteurs, des initiatives publiques et privées, des ressources académiques, scientifiques, économiques et industrielles.
- MMIAH - Récupération et valorisation du patrimoine maritime, militaire et industriel de la côte Atlantique) aux côtés de huit autres villes européennes (Ferrol, Plymouth, Liverpool, Cork, Limerick, Caen, Ilhavo, Cadiz).

- SINFONIA. Le projet vise à concourir au financement du plan de rénovation des quartiers dans sept villes différentes en Europe en réduisant les besoins en énergie au moyen de plusieurs innovations dans les infrastructures de réseau et les interfaces technologiques.
- CLIMACT : l'objectif principal du Projet ClimAct est de promouvoir la transition vers l'économie faible en carbone dans les centres scolaires. À travers la gestion énergétique intelligente, les énergies renouvelables et le changement de conduites, ClimACT améliorera l'efficacité énergétique des bâtiments et réduiront leurs coûts environnementaux et leurs risques pour la sécurité et la santé. En outre, en profitant du potentiel de conscientisation du secteur éducatif, il mènera également à bien des activités formatives pour sensibiliser les étudiants de l'importance de l'économie faible en carbone.

On notera également le projet PARK4SUMP, budgété sur le budget annexe Parcs de stationnement. Il vise à renforcer l'adoption et la mise à l'échelle de solutions innovantes pour réaliser une mobilité durable en milieu urbain.

❖ **Tableau de synthèse des recettes réelles de fonctionnement du budget principal**

Chapitre		Ouverture de crédits 2018	BP 2019	Variation en €	Variation en %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 242 000 €	1 351 500 €	109 500 €	8,82%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	12 381 780 €	12 205 330 €	-176 450 €	-1,43%
73	IMPOTS ET TAXES	74 933 600 €	76 637 200 €	1 703 600 €	2,27%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	30 380 695 €	29 925 390 €	-455 305 €	-1,50%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 756 020 €	3 739 560 €	-16 460 €	-0,44%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100 000 €	80 000 €	-20 000 €	-20,00%
78	REPRISE SUR PROVISIONS (HDV)	360 014 €	0 €	-360 014 €	-100,00%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>123 154 109 €</b>	<b>123 938 980 €</b>	<b>784 871 €</b>	<b>0,64%</b>

*Remarque : la baisse sur la ligne 74 « Dotations, subventions et participations » traduit la fin des participations reçues pour les TAP (temps d'activités périscolaires) et, dans une moindre mesure, la diminution de la participation CAF sur le contrat enfance-jeunesse.*

## **B/ Les dépenses de fonctionnement du budget principal**

### ***❖ Les dépenses de personnel***

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses du budget municipal.

Au sein du budget principal, elles représentent les deux tiers des dépenses réelles de fonctionnement (66,7% constatés au compte administratif 2017).

Leur maîtrise revêt donc un enjeu primordial de la bonne santé financière de la Commune et détermine directement le respect ou non du contrat signé avec l'Etat relatif à l'encadrement à 1,2% des dépenses de fonctionnement.

Un point d'évolution de la masse salariale représente 60% de l'augmentation des dépenses autorisées au contrat. Deux points d'augmentation font sortir la ville du contrat.

L'une des difficultés du contrat est qu'il ne prend pas en compte les financements obtenus sur les postes. La Ville s'est engagée dans plusieurs dispositifs européens de développement territorial. Ces dispositifs prévoient la couverture d'une partie des coûts salariaux. Or, ces financements ne sont aucunement pris en compte.

Les crédits prévus au budget 2019 comprendront :

- Les crédits nécessaires à l'application du glissement - vieillesse - technicité (avancements d'échelon, promotion sociale) ;
- La reconduite des mesures de sécurité lors de manifestations sur la voie publique ;
- La budgétisation, en année pleine, du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), entré en vigueur en septembre 2018.

Afin de minimiser l'impact budgétaire des dépenses de personnel, les élus et les services recherchent toute mesure permettant de réaliser des économies budgétaires. Un Comité Emploi se réunit régulièrement pour statuer sur le devenir de chaque poste devenu vacant lors d'un départ en retraite ou tout autre motif.

Des réorganisations se poursuivent par ailleurs afin d'optimiser la réalisation d'une même mission.

Les créations de postes envisagées pour 2019 sont les suivantes :

- Création d'une brigade verte, dont la mission sera de sensibiliser chacun au respect de la propreté en ville et de faire respecter les règles en la matière (deux créations de postes et deux postes à pouvoir en mobilité interne) ;



- Création d'un poste de manager cœur de ville ;
- Création, au sein de la future direction commune des systèmes et des technologies de l'information, d'un poste de Chargé RGPD (règlement général sur la protection des données) financé à 50% par la ville et à 50% par la CDA ;
- Renfort, pour une durée de 12 mois maximum, au sein de la future direction commune des systèmes et des technologies de l'information, de la fonction SIRH (Systèmes d'information ressources humaines) financé à 50% par la ville et à 50% par la CDA.

### Projection détaillée des dépenses de personnel

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>%evol</b>
Masse salariale hors RIFSEEP	62 445 450 €	60 755 000 €	
RIFSEEP	300 000 €	670 000 €	
Retenue jour de carence		-100 000 €	
Retenue Régime indemnitaire		-40 000 €	
PPCR		15 500 €	
Avancements d'échelons	210 000 €	330 000 €	
Avancements de grade	80 000 €	65 000 €	
GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat)	20 000 €	20 000 €	
Heures supplémentaires	494 900 €	503 000 €	
Recensement et élections	50 000 €	90 000 €	
Contrats aidés	621 800 €	1 071 000 €	
Saisonniers sous contrat VLR	265 000 €	263 000 €	
Stagiaires école	50 000 €	40 000 €	
CDG (dont 200000 € saisonniers)	2 400 000 €	2 500 000 €	
Remboursement services mutualisés et transferts	3 167 000 €	4 230 300 €	
Chèques déjeuner	1 880 000 €	1 800 000 €	
Cotisation CDG	56 000 €	56 000 €	
Cotisation SFT	130 000 €	130 000 €	
Assurance du personnel (AT, soins)	100 000 €	100 000 €	
CASEL	591 000 €	591 000 €	
Personnel extérieur - entreprises d'insertion et divers	419 500 €	523 800 €	
Autres charges de personnel chapitre 012	177 350 €	212 500 €	
<b>TOTAL</b>	<b>73 458 000 €</b>	<b>73 826 100 €</b>	<b>0,50%</b>

#### ❖ **Les charges à caractère général**

Le chapitre des charges à caractère général regroupe les achats courants (*compte 60*), les services extérieurs (*comptes 61 et 62*) et les impôts et taxes (*comptes 63*).

Consigne a été donnée aux élus et services de poursuivre les économies engagées durant les années précédentes et de proposer ainsi un budget stable par rapport à l'an dernier. La consigne est respectée pour la grande majorité des services.

Le budget augmente néanmoins sous l'effet de plusieurs facteurs : les variations de prix, l'organisation des services et les actions nouvelles.

Le chapitre des charges générales est confronté aux augmentations de prix des biens et services. On pense ici aux carburants et produits dérivés pétroliers.

On pense également à la hausse des bases de taxes foncières indexées sur l'inflation.

L'analyse des postes à risques et les projets de service peuvent conduire à sous-traiter une part d'activité à des associations, associations d'insertion ou à des entreprises locales. Dans ce cas, l'augmentation constatée en charges générales peut être financée par une diminution sur un autre chapitre, en particulier les dépenses de personnel.

Il sera proposé au budget **une hausse des crédits scolaires** alloués aux écoles (+10% du budget élève) et à la restauration scolaire pour l'augmentation de la part bio.

Par ailleurs, Le budget 2019 comprendra les crédits nécessaires à l'organisation de **l'exposition Océan-Climat** au sein du musée maritime.

Il comprendra les dépenses de préfiguration de la future **Maison des écritures**.

Seront prévues les actions découlant du **plan Jeunesse** en lien avec les acteurs ayant participé à sa construction.

On notera également que dans le cadre de la fin du chantier de **reconstruction de l'hôtel de ville**, des actions ciblées seront organisée durant l'année (visites, actions avec les villes jumelées) et en fin d'année pour l'inauguration.

#### ❖ **Les subventions versées au CCAS, associations et autres organismes**

Le CCAS a entrepris depuis plusieurs années des réformes permettant de dégager des économies dans différents secteurs d'intervention. Ces mesures lui ont permis de faire face aux augmentations de charges imposées et aux évolutions souhaitées par les Elus. Cette démarche sera poursuivie en 2019.

Néanmoins, la Municipalité souhaite soutenir le CCAS dans le financement des actions nouvelles qu'il se propose d'initier.

Ainsi, la ville soutiendra le CCAS dans le projet de création d'une épicerie solidaire à créer au sein du quartier de Mireuil, en lien avec les acteurs de terrain.

Il a été décidé en 2018 de soutenir les associations intervenant sur les domaines de la jeunesse, de l'enfance et de la petite enfance et qui subissent la non reconduction de

leurs emplois aidés. Une enveloppe budgétaire de 300 000 € a été dégagée en 2018. Cette enveloppe sera portée à 500 000 € en 2019.

Par ailleurs, le budget comprendra les crédits nécessaires aux engagements contractuels signés avec la Caisse d’allocations familiales dans le cadre du contrat enfance-jeunesse.

### ❖ ***Les charges financières***

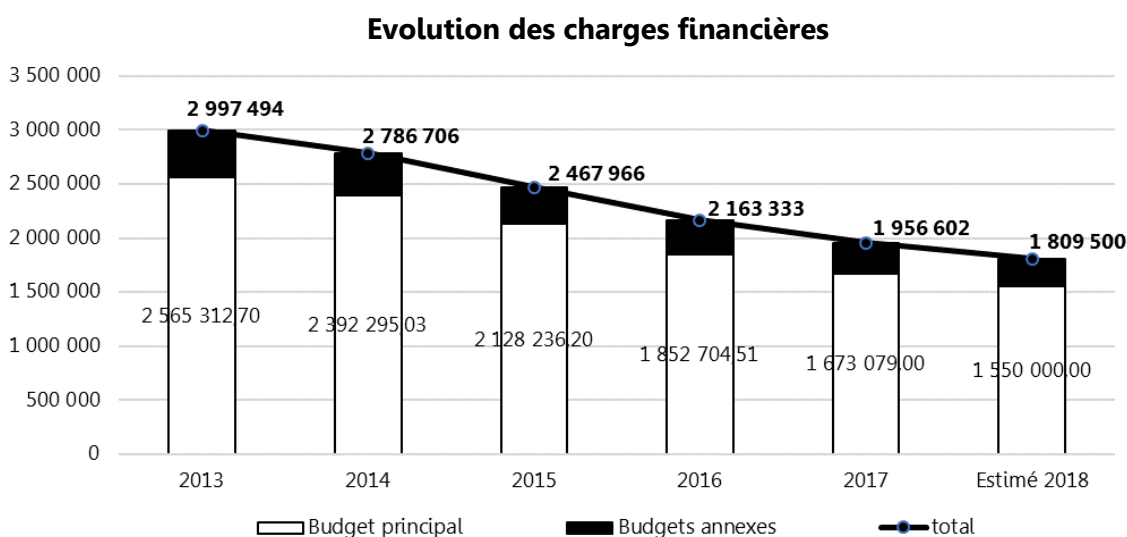
Elles seront en diminution par rapport à 2017 et 2018 du fait de la forte baisse de l’endettement de la Ville.

Il convient cependant de conserver une certaine prudence en la matière, une augmentation des taux pouvant survenir brutalement, emportant des conséquences immédiates sur les emprunts souscrits à taux d’intérêt révisables (une augmentation de 1% des taux d’intérêts représenterait une hausse de 360 000 € pour le budget principal).

L’inscription au budget primitif 2019 s’établira autour de 1,850 M€ sur le budget principal, en baisse de 150 000 € par rapport au budget primitif de l’an dernier. Cette inscription prend en compte une provision d’augmentation des taux d’intérêt mais également la charge d’intérêts courus des emprunts à encaisser au cours de l’année 2019.

Comme le montre le graphique ci-après les charges financières auront baissé de plus de 1 M€ sur le seul budget principal entre 2013 et 2018.

Cela permet de redéployer les crédits budgétaires affectés aux frais financiers vers des services d’intérêt général.



❖ **Tableau de synthèse des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal**

Chapitre		Ouverture de crédits 2018	BP 2019	Variation en €	Variation en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 068 414 €	20 898 300 €	829 886 €	4,14%
012	CHARGES DE PERSONNEL	73 327 500 €	73 826 100 €	498 600 €	0,68%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	310 000 €	340 000 €	30 000 €	9,68%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 570 695 €	15 772 230 €	201 535 €	1,29%
66	CHARGES FINANCIERES	2 000 000 €	1 850 000 €	-150 000 €	-7,50%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	257 500 €	152 350 €	-105 150 €	-40,83%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>111 534 109 €</b>	<b>112 838 980 €</b>	<b>1 304 871 €</b>	<b>1,17%</b>

**C/ L'Autofinancement du budget principal**

Au vu de la projection des recettes et des dépenses qui vient d'être exposée, l'autofinancement prévisionnel devrait être en diminution par rapport aux ouvertures de crédits totales de 2018 mais stable, voire en légère augmentation par rapport au budget primitif 2018.

Il est rappelé ici que le plan pluriannuel d'investissements de la Ville a été construit sur une projection d'autofinancement de 13 M€, hypothèse prudente qui a d'ailleurs été dépassée en 2016 et 2017.

**Autofinancement du budget principal – projection du budget primitif**

	BP 2018	BP 2019	Variation en €	Variation en %
RECETTES REELLES	122 097 480 €	123 938 980 €	1 841 500 €	1,51%
DEPENSES REELLES	111 017 480 €	112 838 980 €	1 821 500 €	1,64%
<b>AUTOFINANCEMENT BRUT PREVISIONNEL</b>	<b>11 080 000 €</b>	<b>11 100 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>0,18%</b>

## 4. BUDGET PRINCIPAL : INVESTISSEMENT

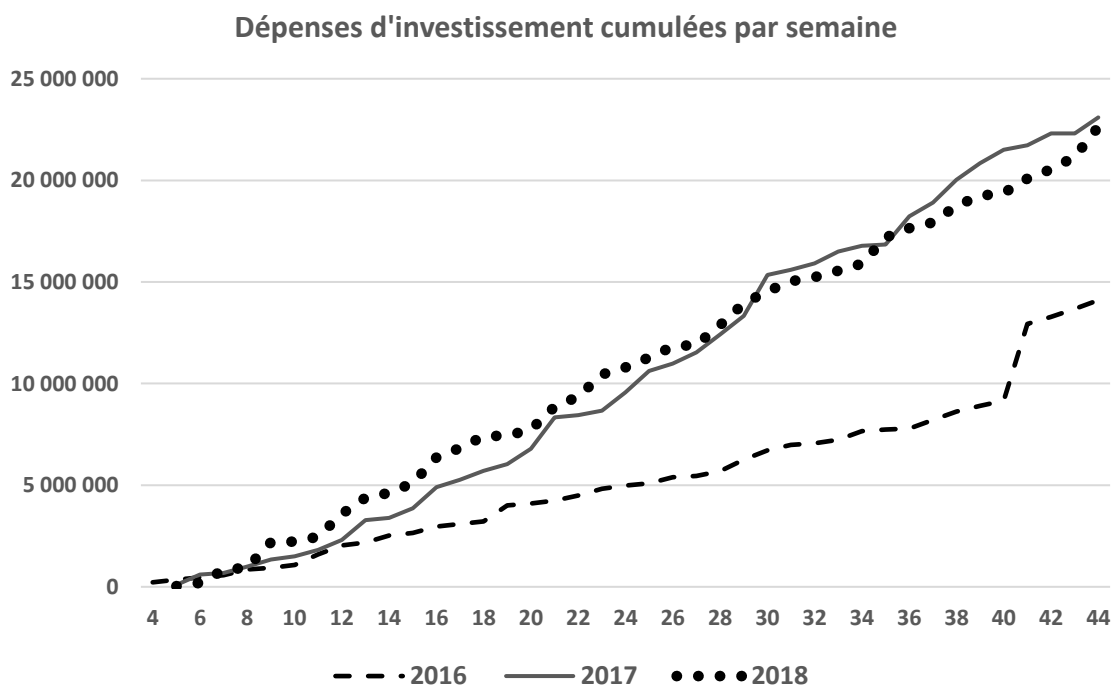
### A/ La Trajectoire des dépenses d'investissement et de l'endettement

#### ❖ Augmentation des dépenses d'investissement

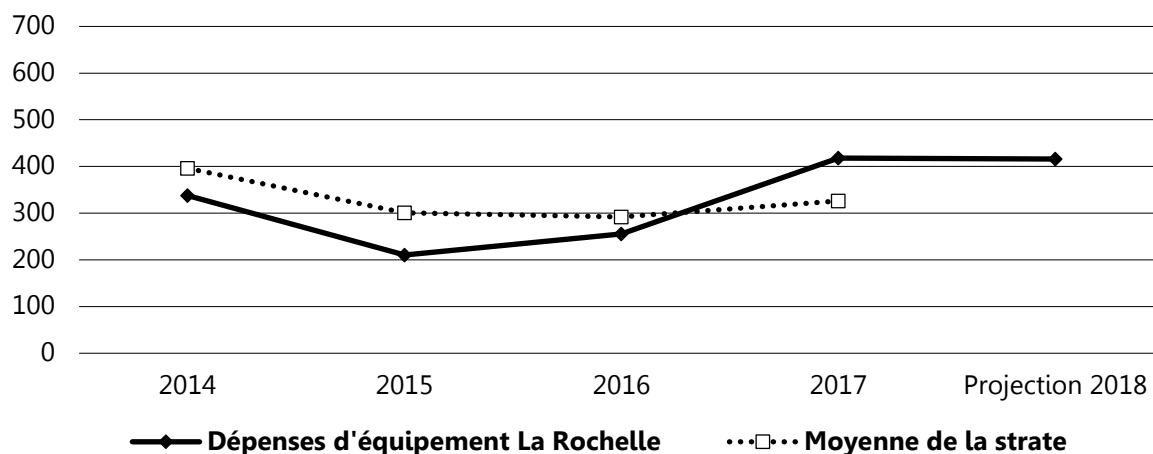
Après une baisse en 2015 et 2016, les dépenses d'investissement de la Ville ont augmenté à partir de 2017.

Des programmes importants ont été en phase de réalisation : la reconstruction de l'hôtel de ville, le programme d'action de protection contre les inondations (Ville en bois/Gabut), les travaux de voirie en centre-ville et la requalification des quais du vieux port.

Les dépenses d'investissement de l'année 2018 devraient être du même niveau que l'an dernier.



### Evolution des dépenses d'équipement en € par habitant

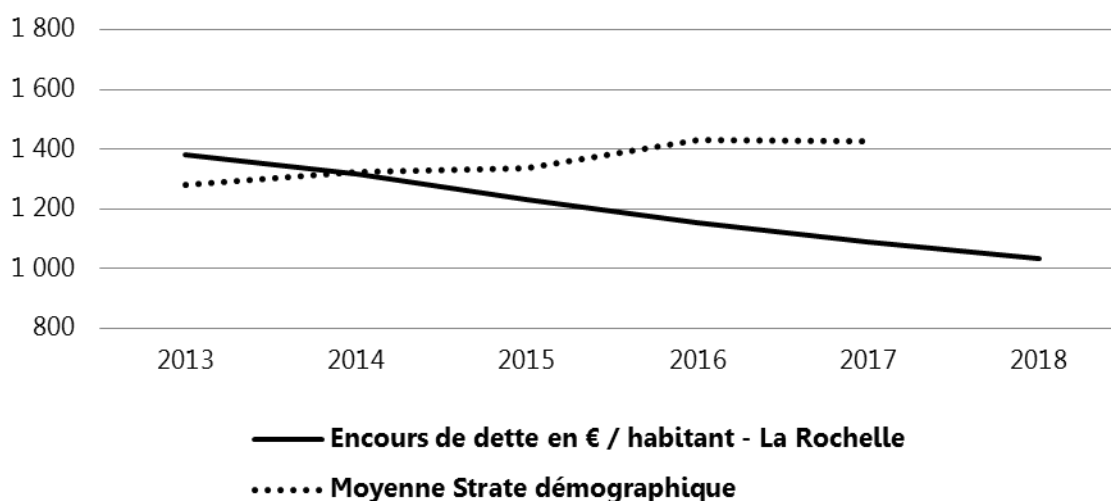


### ❖ Baisse de l'endettement

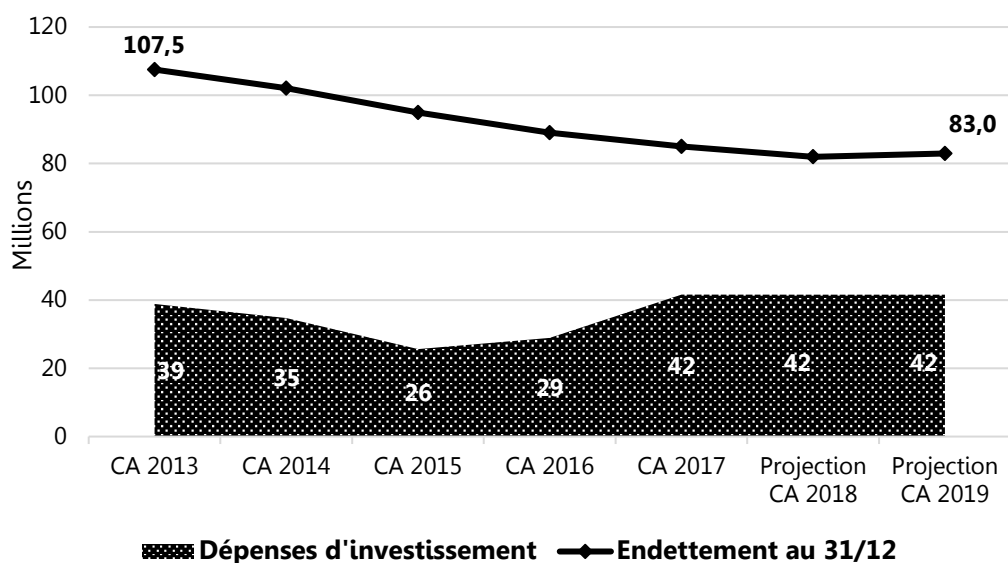
Les dernières années ont été mises à profit pour réduire rapidement l'endettement, la dette diminuant de 26,5 M€, dont 22,5 M€ sur le budget principal.

Elle continuera de diminuer en 2018 atteignant ainsi -25% en fin d'année, dépassant l'objectif que s'était fixé la Municipalité pour le mandat.

### Endettement en € par habitant du budget principal



## Trajectoire des dépenses d'investissement et de l'endettement du budget principal – en M€



Remarque : la trajectoire des dépenses va dépendre du niveau des financements que la ville va réussir à mobiliser chaque année. Plus ce niveau sera important, plus le recours à l'emprunt sera limité, ce qui augmentera le plafond de dépenses brutes autorisé dans la trajectoire.

## B/ La réalisation du plan pluriannuel d'investissements

En décembre 2016, le plan pluriannuel d'investissements (PPI) a été présenté aux élus. Il projetait un ensemble de programmes à réaliser sur huit ans (2016 – 2023) pour un total de 230 M€ financés par subventions, autofinancement, cessions d'actifs et recettes d'investissement diverses.

### Plan de financement du PPI présenté fin 2016 – en M€

	Dépenses	Recettes
Programmes d'entretien et de renouvellement	70	2
Opérations nouvelles / grands projets	160	36
<b>Total opération d'équipement</b>	<b>230</b>	<b>38</b>
Solde sur opérations d'équipement	-192	
Cessions d'actifs		70
Autofinancement		104
Autres recettes d'investissement		18
Solde sur cessions et opérations financières		192

### ❖ Le décalage existant entre le budget et le PPI

Il convient de garder en mémoire que les données du PPI sont les données des comptes administratifs prévisionnels alors que les crédits inscrits au budget sont des ouvertures de crédits. Il en résulte forcément un décalage.

➔ **En fonctionnement**, le montant prévu au budget primitif de l'autofinancement est inférieur à celui constaté au compte administratif.

Ce décalage a deux explications : les règles d'exécution budgétaire et le respect du principe de prudence.

Le vote du budget par le Conseil municipal ouvre des autorisations budgétaires de dépenses par chapitres que le Maire ne peut pas dépasser sauf à en modifier le montant au budget supplémentaire ou en décision modificative. Le montant des autorisations doit donc être suffisant pour ne pas empêcher la bonne exécution du budget durant l'exercice.

Ainsi, les derniers comptes administratifs votés par le Conseil montrent que les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées en moyenne à 97%.

A contrario, les montants votés sur les chapitres de recettes doivent respecter les principes de prudence. Ils ne sont pas plafonnés. Les recettes réelles de fonctionnement des derniers comptes administratifs ont été réalisées en moyenne à 101,5%.

Ainsi, 3 points de sous-réalisation de dépenses et 1,5 points de sur-réalisation de recettes expliquent la différence entre les montants portés en prévision et en réalisation de l'autofinancement.

➔ **En investissement**, les dépenses d'équipement (études, acquisitions, travaux) ont été réalisées (dépenses payées) en moyenne à 70% sur les derniers exercices.

Ces différents taux de réalisation, tant en fonctionnement qu'en investissement peuvent ainsi expliquer les écarts entre les budgets votés et le PPI présenté l'an dernier.



### ❖ L'actualisation du PPI

Dans le cadre de la préparation du budget 2019, il a été demandé aux services et aux élus de procéder à la mise à jour des données en veillant toutefois à conserver l'équilibre général du PPI.

Les principales mises à jour du PPI visent trois objectifs :

1. conforter les programmes de rénovation et d'entretien des équipements publics, notamment dans le secteur sportif ;
2. intégrer de nouvelles opérations (exemple : équipements sportifs du mole nautique des Minimes) ;
3. tenir compte des évolutions souhaitées dans certaines autres (exemple : équipement devant remplacer la friche du Gabut).

L'actualisation au PPI amène une augmentation des masses budgétaires par rapport au montant initial présenté fin 2016. Cette augmentation est liée en partie à la réintégration en dépenses brutes de certains programmes (le PPI prévoyait par exemple une enveloppe de 20 M€ pour le PRU de Villeneuve mais cette somme devait être considérée comme une enveloppe nette de subventions).

On peut constater dans le même temps que les financements, conçus prudemment, seront également en augmentation.

L'autofinancement s'avère plus élevé que ce qui avait été projeté.

Par ailleurs, l'endettement a diminué plus rapidement que prévu, ce qui redonne des marges de manœuvre budgétaires sur la seconde phase du PPI (de 2020 à 2023).

## C/ Les investissements prévus en 2019

### ❖ *L'équilibre de la section d'investissement du budget principal*

Eu égard aux propositions actuellement à l'étude, les dépenses d'investissement du budget principal s'élèvent à 55,1 M€, soit un volume en augmentation par rapport au budget primitif de l'an dernier.

Ces dépenses nécessiteraient l'inscription d'emprunts nouveaux à hauteur de 27 M€ pour l'équilibre du budget à autofinancement constant.

		2018 Rappel BP		Projection BP 2019	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	PLANS D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT	9 130 880	257 100	10 800 000	265 000
2	OPERATIONS INDIVIDUALISEES	28 552 110	10 563 210	34 500 000	11 980 000
3	OPERATIONS FINANCIERES	9 420 000	36 282 680	9 810 000	42 865 000
<b>Total</b>		<b>47 102 990</b>	<b>47 102 990</b>	<b>55 110 000</b>	<b>55 110 000</b>

Le tableau de financement de la section d'investissement serait le suivant :

	Rappel BP 2018		Projection BP 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations d'équipement	37 682 990	6 935 310	45 300 000	5 313 500
Emprunts	8 510 000		8 900 000	
Autres dépenses et recettes d'investissement	10 000	5 602 680	10 000	3 902 680
Cessions		3 885 000		6 931 500
<b>Sous-total</b>	<b>46 202 990</b>	<b>16 422 990</b>	<b>54 210 000</b>	<b>16 147 680</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>29 780 000</b>		<b>38 062 320</b>	
Autofinancement prévisionnel		11 080 000		11 080 000
Emprunts nouveaux		18 700 000		26 982 320

Liste des cessions envisagées :

- BATIMENT RUE DU COLLEGE
- PARKING DU BASTION
- LOGEMENT LE CABESTAN
- PAVILLON MANGIN
- TERRAIN BALANDE
- DOMAINE DU THEIL
- BIEN 26 RUE DE LA MUSE
- ANCIENS BAINS DOUCHES
- BATIMENT RUE MARIUS LACROIX

❖ ***Les investissements du budget principal à l'étude pour 2019***

**Axe 1 - une ville humaine et accessible**

➔ Action éducative

Programme		Projection BP 2019	
		Dépenses	Recettes
121000001	MATERIEL DE TRANSPORT	45 000	
121100201	INFORMATIQUE DES ECOLES	288 000	
121200001	MATERIEL INCENDIE ET SECURITE	3 000	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	174 950	
121300001	GER 1 GROS ENTRETIEN - CLOS ET COUVERT	100 000	
121300002	GER 2 TRAVAUX ENERGETIQUES	60 000	
121300003	GER 3 TRAVAUX DE SECURITE	65 000	
121300012	MENUISERIES EXTERIEURES	50 000	
121300033	TRAVAUX ACOUSTIQUES	40 000	
121400002	SECURITE ET CONFORMITE DES JEUX	50 000	
121400003	TRAVAUX CLOTURES	15 000	
121400101	TRAVAUX VOIRIE - ABORDS DES ECOLES	30 000	
121400114	REFECTION COURS D'ECOLES	80 000	
121400200	GROUPES SCOLAIRES : DIVERS EQUIPEMENTS	40 000	
121500010	AMENAGEMENTS PMR	360 000	
122200006	GS LOUIS GUILLET : RESTAURANT	10 000	
122200009	ECOLE PAUL DOUMER	100 000	
122200012	CITE ADMINISTRATIVE PIERRE LOTI	50 000	
151100202	TABLEAUX ET VIDEOPROJECTEURS INTERACTIFS	40 000	
151100205	PROJET THYMIO	10 000	
152200007	BLOCS SANITAIRES	60 000	
152200015	SURETE DES ECOLES	220 000	183 000
152200016	RESTAURANTS SCOLAIRES - MAGASIN CENTRAL	50 000	
152200020	ECOLE MARIE MARVINGT	20 000	
152800088	CLIM'ACT	4 000	27 000
152800138	CONFORMITE CUISINES	60 000	
<b>TOTAL</b>	<b>ACTION EDUCATIVE</b>	<b>2 024 950</b>	<b>210 000</b>

Remarque : Les programmes de reconstruction de l'école Lavoisier et de rénovation des écoles Condorcet et Profit sont proposés sur l'axe Rénovation de quartiers pour 1 100 000 €, soit un total d'investissements dans les écoles de 3 124 950 €.

➔ Action sociale et familiale

Programme		Projection BP 2019	
		Dépenses	Recettes
121000001	MATERIEL DE TRANSPORT	16 000	
121100001	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	6 000	
121100002	LOGICIELS DIVERS	5 000	
121200001	MATERIEL INCENDIE ET SECURITE	2 000	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	72 430	
121300001	GER 1 GROS ENTRETIEN - CLOS ET COUVERT	70 000	
121300003	GER 3 TRAVAUX DE SECURITE	20 000	
121300007	EQUIPEMENTS POUR MALVOYANTS	10 000	
121500010	AMENAGEMENTS PMR	450 000	
121500011	TRAVAUX VOIRIE - AMENAGEMENTS PMR	160 000	
121500012	OPAH-SUIVI ANIMATION		20 000
121500014	AIDE RENOVATION FACADES	120 000	
122000012	SALLE ST-ELOI	30 000	
151500004	CAUTIONS SALLES MUNICIPALES	30 000	30 000
152500004	CENTRE SOCIAL CHRISTIANE FAURE	336 000	
152500005	OPAH - COUVENT DES AUGUSTINS	80 000	
152600002	CENTRE SOCIAL TASDON - RENOVATION		40 000
152600006	CRECHE DE MIREUIL - RESTRUCTURATION	100 000	141 800
152600012	CRECHES SECTEUR SUD - REDEPLOIEMENT	250 000	100 000
152600013	EXTENSION CAFE AZIMUT	350 000	180 000
<b>TOTAL</b>	<b>ACTION SOCIALE ET FAMILIALE</b>	<b>2 107 430</b>	<b>511 800</b>

➔ Renouvellement de quartiers

Programme		Projection BP 2019	
		Dépenses	Recettes
152200008	GS CONDORCET	100 000	
152200011	GS PROFIT	400 000	
152801002	PRU VLS - PROGRAMMATION BATIMENTS PUBLICS	180 000	
152801003	PRU VLS - NOUVELLE ECOLE LAVOISIER	600 000	407 025
152801006	PRU VLS - REHABILITATION MEDIATHEQUE	60 000	25 000
<b>TOTAL</b>	<b>RENOUVELLEMENT DES QUARTIERS</b>	<b>1 340 000</b>	<b>432 025</b>

➔ Pratique sportive

Programme		Projection BP 2019	
		Dépenses	Recettes
121000001	MATERIEL DE TRANSPORT	98 000	
121200001	MATERIEL INCENDIE ET SECURITE	2 000	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	74 300	
121200009	MATERIEL SPORTIF	57 600	
121300001	GER 1 GROS ENTRETIEN - CLOS ET COUVERT	110 000	
121300002	GER 2 TRAVAUX ENERGETIQUES	105 000	
121300003	GER 3 TRAVAUX DE SECURITE	35 000	
121300004	GER 2 CONTRAT P3	30 000	
121300006	TRAVAUX DIVERS D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE	60 000	
121400003	TRAVAUX CLOTURES	50 000	
121400012	TRAVAUX ESPACES VERTS - ARROSAGE	15 000	
121400016	TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS	10 000	
121500010	AMENAGEMENTS PMR	100 000	
122400006	CTRE HIPPIQUE DE LA JARNE		10 000
122400013	COMPLEXE SPORTIF RUIBET	100 000	
122400017	GYMNASE GASTON NEVEUR - EXTENSION/RENOVATION	720 000	100 000
122400031	SKATE PARC DE PORT-NEUF	365 000	116 500
151300001	GER - STADE DEFLANDRE	50 000	
151300002	DIVERS GYMNASES - REMPLACEMENT SOL SPORTIF	100 000	
151300003	DIVERS GYMNASES VESTIAIRES ET SANITAIRES	100 000	
151300004	DIVERS TERRAINS - VESTIAIRES ET SANITAIRES	100 000	
151400002	ENTRETIEN DES CITY STADES	40 000	
151400020	LICES TERRAINS DE FOOTBALL	20 000	
152400003	MOLE NAUTIQUE DES MINIMES - EQUIPEMENTS SPORTIFS	500 000	
152400021	GYMNASE DE LALEU	100 000	
152400035	GYMNASE GINO FALORNI - RENOVATION	200 000	
152400039	STADE A.BRACQ - ECLAIRAGE	100 000	
152400040	COLETTE BESSON - REMISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS	50 000	
152400041	STADE LE PARCO - RENOVATION ET SECURITE	200 000	
152450005	SAINT JEAN D'ACRE - PARC A BATEAUX	25 000	
<b>TOTAL</b>	<b>PRATIQUE SPORTIVE</b>	<b>3 516 900</b>	<b>226 500</b>

➔ Politique culturelle

Programme		Projection BP 2019	
		Dépenses	Recettes
121200001	MATERIEL INCENDIE ET SECURITE	2 000	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	92 200	5 000
121200003	ACQUISITIONS ET RESTAURATION D'OEUVRES	92 600	33 000
121200006	NUMERISATION DE DOCUMENTS	5 000	
121300001	GER 1 GROS ENTRETIEN - CLOS ET COUVERT	55 000	
121300002	GER 2 TRAVAUX ENERGETIQUES	60 000	
121300003	GER 3 TRAVAUX DE SECURITE	105 000	
121300008	ENTRETIEN PATRIMOINE MARITIME		20 000
121500009	BAR FRANCE 1	3 000	3 000
122000910	RENOVATION PATRIMOINE - ACTION CITERGIE N°10	100 000	60 000
122300013	RESTRUCTURATION MUSEES D'ART ET D'HISTOIRE	600 000	15 000
122300016	MUSEE MARITIME - MANUEL JOËL	30 000	
122300022	TEMPLE - RESTAURATION VITRAUX	35 000	
122300024	MUSEUM : MUSEOGRAPHIE		10 000
122300027	MUSEE MARITIME : PATRIMOINE IMMATERIEL	7 900	
122300031	MUSEE MARITIME : DRAGUE TD6	20 000	
122300037	FRANCE 1	45 000	
122300043	CLIMATISATION SALLE VIDEO ET ZOOLOGIE - MUSEUM	40 000	
152300007	MUSEE MARITIME - GER FLOTTE	120 000	65 000
152300009	MUSEUM - AMENAGEMENT DES ESPACES	150 000	60 000
152300010	ARCHIVES	600 000	300 000
152300016	MUSEE DU NOUVEAU MONDE - CHAUFFAGE	100 000	
152300017	SIGNALETIQUE DES PARCOURS DU PATRIMOINE	10 000	
152300018	FRICHE DU GABUT	250 000	10 000
152300019	EXPOSITION OCEAN CLIMAT	385 000	250 000
152300021	PROJET EUROPEEN INTERREG MMIAH	155 000	116 250
<b>TOTAL</b>	<b>POLITIQUE CULTURELLE</b>	<b>3 062 700</b>	<b>947 250</b>

## Axe 2 - une ville attractive et rayonnante

### ➔ Patrimoine – attractivité - commerce

Programme		Projection BP 2019	
		Dépenses	Recettes
121200001	MATERIEL INCENDIE ET SECURITE	1 000	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	600	
121300001	GER 1 GROS ENTRETIEN - CLOS ET COUVERT	45 000	
121300002	GER 2 TRAVAUX ENERGETIQUES	45 000	
121300003	GER 3 TRAVAUX DE SECURITE	45 000	
121300006	TRAVAUX DIVERS D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE	30 000	
121400112	TRAVAUX VOIRIE - BRANCHEMENTS	35 000	
121500020	ILLUMINATIONS FIN D'ANNEE	55 000	
121500021	ILLUMINATIONS MONUMENTS	52 000	
122000027	VILLA FORT LOUIS - RENOVATION CLOS ET COUVERT	200 000	
122300004	EGLISE SAINT SAUVEUR - CLOCHES	50 000	
122802007	ESPACE VIEUX PORT - SQUARE VALIN	30 000	
129999002	RECONSTRUCTION HOTEL DE VILLE	8 151 000	372 000
152803001	QUAIS DU VIEUX PORT	1 000 000	757 500
152900010	MARCHE CENTRAL	300 000	
<b>TOTAL</b>	<b>PATRIMOINE.ATTRACTIV. COMMERCE</b>	<b>10 039 600</b>	<b>1 129 500</b>

### ➔ Environnement – cadre de vie

Programme		Projection BP 2019	
		Dépenses	Recettes
121000001	MATERIEL DE TRANSPORT	333 400	
121100008	HOTSPOT WIFI	20 000	
121200001	MATERIEL INCENDIE ET SECURITE	12 000	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	198 800	
121200008	MOBILIER URBAIN	77 000	
121300001	GER 1 GROS ENTRETIEN - CLOS ET COUVERT	20 000	
121300002	GER 2 TRAVAUX ENERGETIQUES	20 000	
121300004	GER 2 CONTRAT P3	30 000	
121300006	TRAVAUX DIVERS D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE	30 000	
121300009	RESEAU DE CHALEUR VLS-DIAGNOSTIC	32 000	31 000
121300022	DIAGNOSTIC QUALITE DE L'AIR	20 000	
121400001	TRAVAUX DIVERS ESPACES VERTS	30 000	

Programme		Projection BP 2019	
		Dépenses	Recettes
121400002	SECURITE ET CONFORMITE DES JEUX	50 000	
121400003	TRAVAUX CLOTURES	15 000	
121400004	GER NON BATI - ALLEES	40 000	
121400005	TRAVAUX ESPACES VERTS - MATERIAUX	40 000	
121400006	ARBRES - VEGETAUX	35 000	
121400007	TRAVAUX ESPACES VERTS - PROTECTION ESPACES PUBLICS	15 000	
121400008	TRAVAUX ESPACES VERTS - ENTOURAGE D'ARBRES	10 000	
121400012	TRAVAUX ESPACES VERTS - ARROSAGE	25 000	
121400014	CLOTURES	10 000	
121500029	DIVERS JARDINS-CREATION PARCELLES	20 000	
121500032	CIMETIERES	30 000	
121500034	FLEURISSEMENT DURABLE	5 000	
122800098	CORBEILLES ENTERREES	25 000	
122800137	PARC CHARRUYER - AMENAGEMENT	357 500	
122800160	MARAIS DE TARDON - AMENAGEMENT	2 156 000	1 018 000
151400001	JARDINS FAMILIAUX - ABRIS	10 000	
152000014	LUTTE CONTRE LES NUISIBLES	60 000	
152000016	CIMETIERE DE MIREUIL - AMENAGT PAYSAGER JARDIN DU SOUVENIR	100 000	
152000019	TIGA TERRITOIRE INNOVATION	11 000	87 600
152800050	EXPERTISE ARBORICOLE	2 000	
152800051	VALORISATION PATRIMOINE ARBORE	50 000	
152800052	VALORISATION PLANS D'EAU ET FOSSES	32 000	
152800065	MARAIS DE PAMPIN	235 000	100 000
152800075	PARC LITTORAL	10 000	
152800089	TRAME VERTE ET BLEUE - CREATION DE MARES	2 000	
152800117	CORBEILLES ABRIS BUS	150 000	
152800119	AIRE DE JEUX - SQUARE PIERRE LOTI	60 000	
152800123	PARC DU BOUT BLANC	300 000	
152800127	SQUARE MARIE-CLAUDE MEMON	180 000	
152800131	LE MAIL ET PARC DELMAS - FORAGE	26 000	
152800132	DIGUE DU LAZARET - MINERALISATION	39 340	
152800139	ECLAIRAGE PUBLIC - LE MAIL	100 000	
152800140	ECLAIRAGE PUBLIC - LA GENETTE	48 000	
152800141	ECLAIRAGE PUBLIC - BD COGNEHORS	87 000	
152803003	VIEUX PORT - TRI SELECTIF	8 000	
<b>TOTAL</b>	<b>ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE</b>	<b>5 167 040</b>	<b>1 236 600</b>



➔ Aménagement urbain

Programme		Projection BP 2019	
		Dépenses	Recettes
121000001	MATERIEL DE TRANSPORT	270 000	
121200001	MATERIEL INCENDIE ET SECURITE	300	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	70 000	
121200008	MOBILIER URBAIN	60 000	
121200011	COMPTAGE TRAFIC	5 000	
121400108	PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE	550 000	50 000
121400109	DISPOSITIFS CONTROLE D'ACCES	50 000	
121400111	GROSSES REPARATIONS SUR OUVRAGE D'ART	70 000	
121400302	RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC - DIVERS QUARTIERS	25 000	
121400303	FEUX TRICOLORES	5 000	
121500016	ESPACES PUBLICS - ETUDES DIVERSES	5 000	
121500027	PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX ERDF	80 000	
121500038	TRAVAUX SUR RESEAUX	150 000	
122000911	SCHEMA DIRECTEUR ECLAIRAGE PUBLIC - ACTION CITERGIE N°11	135 000	
122800019	PARKING CACAUD - REVETEMENT	150 000	
122800023	BD DENFERT ROCHEREAU	400 000	
122800026	AXE RAYMOND POINCARE	600 000	
122800030	RUE MARIUS LACROIX	200 000	
122800099	DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC	15 000	
122800100	ECLAIRAGE PUBLIC - CONFORMITE SUITE AU DIAGNOSTIC	100 000	
152800035	ACCOMPAGNEMENT PROJET RENAISSANCE	800 000	
152800049	REQUALIFICATION COEUR DE VILLE	1 000 000	
152800059	OUVRAGE D'ART - GABUT : PONT BASCULANT TYPE SCHERZER	600 000	
152800083	RUE WATTEAU	80 000	
152800093	RUE DE LA DESCENDERIE	80 000	
152800094	LALEU - LIAISON DE VOIRIE	140 000	
152800095	RUE DE LA TOUR CARREE	150 000	
152800124	AMENAGEMENTS ZONE 30	100 000	
152800136	ACCOMPAGNEMENT P.E.M.	100 000	
<b>TOTAL</b>	<b>AMENAGEMENT URBAIN</b>	<b>5 990 300</b>	<b>50 000</b>

**Axe 3 - une ville sure et durable**

➔ Outils de projection et suivi

Programme		Projection BP 2019	
		Dépenses	Recettes
122000908	SUIVI CONSOMMATIONS DU PATRIMOINE - ACTION CITERGIE N°8	40 000	
152000006	SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER	50 000	
<b>TOTAL</b>	<b>OUTILS DE PROJECTION ET SUIVI</b>	<b>90 000</b>	

➔ Sécurité des habitants

Programme		Projection BP 2019	
		Dépenses	Recettes
121000001	MATERIEL DE TRANSPORT	2 100	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	47 400	
121200007	FONTES DE VOIRIE	15 000	
121400104	TRAVAUX VOIRIE -RESEAUX DIVERS	150 000	
121400106	TRAVAUX VOIRIE - REJETS PLUVIAUX	50 000	
121500033	PROTECTION DES COTES	160 000	
122101004	PAPI : SECTEUR VILLE EN BOIS - GABUT	50 000	
122101005	PAPI : SECTEUR PORT-NEUF	50 000	
151100001	VIDEO-PROTECTION SUR LA VOIE PUBLIQUE	110 000	73 600
152100005	PLAN PREVENTION RISQUES TECHNOLOGIQUES	83 000	6 000
152800030	OUVRAGE D'ART - PONT DE TASDON	100 000	
152800043	RESEAU PLUVIAL - PREVENTION INONDATION	50 000	
152800086	SAINT JEAN D'ACRE - PERRES NORD	290 000	
152800111	CLOTURE - SECURITE SNCF	40 000	
152800120	SECURISATION ESPACES PUBLICS	400 000	250 000
<b>TOTAL</b>	<b>SECURITE DES HABITANTS</b>	<b>1 597 500</b>	<b>329 600</b>

➔ Nouvelles mobilités

Programme		Projection BP 2019	
		Dépenses	Recettes
121000001	MATERIEL DE TRANSPORT	25 000	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	13 250	
121200013	EQUIPEMENT ELECTRONIQUE - E-PV	10 000	
121400107	JALONNEMENT GENERAL : GROSSES REPARATIONS	30 000	
122000914	SCHEMA VOIRIE "VILLE APAISEE" - ACTION CITERGIE N°14	150 000	
122800001	JALONNEMENT GENERAL : REFONTE	50 000	
122800060	PARKING DE L'ARSENAL : MODIFICATION DU CONTRÔLE D'ACCES	80 000	
151200011	HORODATEURS	50 000	
151400019	VOIRIE-ZONE HORODATEE	15 000	
152800006	JALONNEMENT PIETONS	50 000	
152800024	ESPACE GARE - POLE ECHANGE MULTIMODAL	580 000	
152800076	OBSERVATOIRE TRAFFIC	20 000	
152800106	ITINERAIRES CYCLABLES	1 800 000	200 000
<b>TOTAL</b>	<b>NOUVELLES MOBILITES</b>	<b>2 873 250</b>	<b>200 000</b>

➔ Modernisation des services et équipement

Programme		Projection BP 2019	
		Dépenses	Recettes
121000001	MATERIEL DE TRANSPORT	140 800	
121000002	MATERIEL DE TRANSPORT - GROSSES REPARATIONS	100 000	
121100001	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	228 000	
121100002	LOGICIELS DIVERS	392 000	
121100004	EQUIPEMENTS RESEAUX	65 000	
121100005	EQUIPEMENTS TELEPHONIQUES	30 000	
121100007	CABLAGE ET INTERCONNECTION	30 000	
121100010	CHASSIS DELL -SYSTEMES STOCKAGE ET SUVEGARDE - SERVEURS	60 000	
121100017	FIBRE OPTIQUE - RACORDEMENT SITES MUNICIPAUX	100 000	
121100035	AUTOCOMS	10 000	
121200001	MATERIEL INCENDIE ET SECURITE	9 000	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	417 680	
121200006	NUMERISATION DE DOCUMENTS	30 000	
121300001	GER 1 GROS ENTRETIEN - CLOS ET COUVERT	125 000	
121300002	GER 2 TRAVAUX ENERGETIQUES	122 000	
121300003	GER 3 TRAVAUX DE SECURITE	130 000	
121300005	REMISE EN ETAT - LOGEMENTS DE FONCTION	100 000	
121500001	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT DIVERS SECTEURS	80 000	
121500002	PROVISION IMMOBILISATIONS EN COURS	20 000	
121500003	PROVISION IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000	
121500004	PROVISION IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000	
121500015	BATIMENTS - ETUDES DIVERSES	100 000	
121500017	ETUDES TOPOGRAPHIQUES	40 000	
121500036	CHARGES DE COPROPRIETE	30 000	
121500037	AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION- ETUDES DIVERSES	50 000	
122000910	RENOVATION PATRIMOINE - ACTION CITERGIE N°10	425 000	85 000
122000912	COUVERTURE DE 23% DES BESOINS PAR ENR - ACTION CITERGIE N°12	135 000	
151100024	SI - ETUDES ET AMO DIVERSES	25 000	
151100026	VIDEO PROTECTION DU SITE DU CTM	145 000	
151100032	IMPRIMANTE GRAND FORMAT - GRAPHISME CTM	80 000	
151100040	SITE INTERNET DE LA VILLE, DE LA CONCERTATION ET DES MUSEES	90 000	
151100043	AUDIT INTRUSION DU SYTEME D'INFORMATION	20 000	
151100048	MIGRATION VERS SQL SERVEUR	170 000	
151100053	PROGICIELS DIVERS	11 000	
151100064	MIGRATION DES SERVEURS WINDOWS 2003	25 000	
151100065	MIGRATION ET EVOLUTION DE LA SOLUTION PKI	20 000	
151500003	DEMENAGEMENT DES SERVICES	275 000	
152000002	DIAGNOSTIC AMIANTE	220 000	
152000004	CITE ADMINISTRATIVE	500 000	
152000007	BATIMENT EX-ASEDIC	1 300 000	
152000020	SALLE DE L'ARSENAL	300 000	
152000021	DEPLACEMENT IMPRIMERIE	700 000	
152600014	RENOVATION TOITURE CTM	500 000	
<b>TOTAL</b>	<b>MODERNISATION SCES ET EQUIPTS</b>	<b>7 430 480</b>	<b>85 000</b>

## 5. BUDGETS ANNEXES

### 1) Service de l'eau

#### ❖ Fonctionnement

Le budget de fonctionnement du service de l'eau devrait être en diminution en 2019 du fait de la baisse du tarif de l'abonnement proposé au Conseil municipal pour l'an prochain.

L'autofinancement demeure néanmoins à un niveau élevé et suffisant pour couvrir les dépenses d'entretien et de renouvellement proposées en investissement.

Fonctionnement Service de l'eau	Rappel CA 2017		Rappel BP 2018		Projection BP 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Recettes réelles		10 214 781		10 023 200		9 942 800
Dépenses réelles	6 926 434		7 598 200		7 667 800	
Autofinancement	3 288 347		2 425 000		2 275 000	

#### ❖ Investissement

Les opérations réelles de la section d'investissement du service l'eau sont en augmentation avec comme l'an passé, un montant important consacré à la rénovation des réseaux d'eau potable et la résorption des branchements plomb. Une première inscription de crédits sera proposée pour la rénovation du château d'eau de Laleu-La Pallice.

En recettes, une inscription de 507 500 € d'emprunts nouveaux sera inscrite pour l'équilibre du budget mais celle-ci sera retirée lors de la reprise de l'excédent de l'année antérieure au budget supplémentaire.

Investissement service de l'eau	Rappel budget primitif 2018		Projection budget primitif 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Dépenses réelles	2 490 000		2 842 500	
<i>dont résorption branchements plomb</i>	<i>500 000</i>		<i>500 000</i>	
<i>dont travaux d'entretien</i>	<i>1 775 000</i>		<i>1 905 000</i>	
<i>dont renouvellement matériel</i>	<i>49 000</i>		<i>50 500</i>	
<i>dont château d'eau Laleu-La Pallice</i>			<i>100 000</i>	
<i>dont remboursement de la dette</i>	<i>144 000</i>		<i>150 000</i>	
Travaux en régie	300 000		450 000	
Recettes réelles		65 000		567 500
<i>dont emprunts nouveaux</i>				<i>507 500</i>
Autofinancement		2 425 000		2 275 000

## 2) Parcs de stationnement

### ❖ Fonctionnement

Le projet de budget primitif 2018 du budget annexe Parcs de stationnement devrait s'équilibrer avec un maintien de l'autofinancement prévisionnel.

Fonctionnement Parcs de stationnement	Rappel CA 2017		Rappel BP 2018		Projection BP 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Recettes réelles		3 267 107		3 095 000		3 108 000
Dépenses réelles	1 819 675		1 969 300		1 982 300	
Autofinancement	1 447 432		1 125 700		1 125 700	

### ❖ Investissement

Les dépenses d'investissement 2019 du budget annexe sont en légère diminution. Elles prévoient les crédits pour le futur parking Notre Dame, à construire en lien avec le centre social Christiane Faure pour 700 000 € HT et différents crédits d'entretien des ouvrages ou leur modernisation.

La section s'équilibrerait avec l'inscription d'un emprunt de 809 300 €, qui pourrait être évacuée au BS 2019 lors de la reprise de l'excédent 2018.

Investissement Parcs de stationnement	Rappel budget primitif 2018		Projection budget primitif 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Dépenses réelles	2 061 900		1 935 000	
<i>dont parking Notre Dame</i>	<i>125 000</i>		<i>700 000</i>	
<i>dont autres dépenses d'équipement</i>	<i>1 016 900</i>		<i>675 000</i>	
<i>dont remboursement de la dette</i>	<i>920 000</i>		<i>560 000</i>	
Recettes réelles		771 200		809 300
<i>dont emprunts nouveaux</i>		<i>771 200</i>		<i>809 300</i>
Autofinancement		1 125 700		1 125 700

### 3) Terrains de camping

#### ❖ Fonctionnement

La section de fonctionnement du budget annexe sera stable par rapport à l'an passé.

Les produits d'exploitation sont estimés à 330 000 € dont 210 000 € pour le terrain de camping du Soleil et 120 000 € pour l'aire de camping-cars.

Les dépenses réelles sont en légère diminution, ce qui permet de conforter l'autofinancement prévisionnel.

Fonctionnement Terrains de camping	Rappel CA 2017		Rappel BP 2018		Projection BP 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Recettes réelles		332 139		325 160		330 160
Dépenses réelles	241 019		241 660		238 660	
Autofinancement	91 121		83 500		91 500	

#### ❖ Investissement

La section d'investissement du budget devrait être en légère augmentation en 2018 du fait de l'accroissement de l'autofinancement.

Les travaux prévus concernent des travaux d'entretien et une provision de travaux pour le camping du soleil.

Investissement Terrains de camping	Rappel budget primitif 2018		Projection budget primitif 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Dépenses réelles	83 500		91 500	
<i>dont aire de camping-cars</i>	<i>50 000</i>			
<i>dont autres dépenses d'équipement</i>	<i>33 500</i>		<i>91 500</i>	
Recettes réelles				
Autofinancement		83 500		91 500